

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'informations destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne

27

MDL - Case postale 3265 - 1002 Lausanne
Téléphone et téléfax: 021 617 37 67



▲ Bâtiment avenue J.J. Mercier 2

Edifié en 1914 par les architectes Bonnard et Picot.
Etat février 2002 (voir article Place de l'Europe).

Editorial: Les adieux du président

Votre président achève ces jours sa septième et dernière année à la tête du Mouvement pour la Défense de Lausanne: occasion d'un bilan et d'un regard sur le présent.

Sept années durant, assisté d'un comité et de membres acquis à la cause de la sauvegarde du patrimoine, nous avons œuvré en faveur de l'environnement naturel et construit. Combien de fois ne nous sommes-nous pas engagés pour le respect d'une œuvre architecturale, dans son essence et son concept, pour conserver un volume dans son harmonie originelle en évitant de le balafrer par des extensions souvent malencontreuses; idéaux qui allaient bien souvent à contre-courant des intérêts à court terme du rendement économique ou d'une "logique" pratique.

Dans ma fonction présidentielle, j'ai eu le privilège de rencontrer nombre d'architectes: certains étaient sensibles, avaient une qualité d'écoute et d'analyse remarquable. Bien des dossiers ont ainsi trouvé des issues positives grâce à de telles rencontres. D'autres causes ont engendré en revanche des confrontations plus problématiques voire conflictuelles.

Pour un grand nombre d'objets, nous sommes confrontés au pouvoir. Des pouvoirs devrions-nous dire: aux trois pouvoirs usuels tels qu'enseignés dans les ouvrages d'instruction civique, législatif, exécutif et judiciaire, nous en rajoutons à coup sûr deux de plus: le pouvoir économique (qui n'est nullement une entité abstraite mais incarné par toute personne disposant de certains moyens) et le pouvoir médiatique.

Ma pratique présidentielle, en rapport avec ces pouvoirs, m'a permis quelques observations intéressantes. Premièrement: ceux qui détiennent un pouvoir de quelque nature ont horreur de le partager. Deuxièmement, d'aucuns qui pensent posséder une parcelle de pouvoir agissent essentiellement dans la crainte de le perdre. Troisièmement, la séparation des cinq pouvoirs est un leurre. Et enfin quatrièmement, le fonctionnement prétendument démocratique de nos institutions laisse plutôt à désirer.

Suite en page 4 >>>

Assemblée générale 2002

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale annuelle 2002 du Mouvement pour la Défense de Lausanne,

**mercredi 29 mai à 19.30 heures
Maison de Quartier Sous-Gare, avenue Dapples 50**

L'ordre du jour de la partie statutaire est le suivant:

1. *Adoption du procès-verbal de l'AG 2001 (ce document peut être demandé au secrétariat, tél. 021 617 37 67).*
2. *Rapport d'activité du comité et discussion.*
3. *Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes.*
4. *Nominations au comité et des vérificateurs.*
Notre président, M. Roland Wetter, souhaite être déchargé de sa fonction. Le comité propose à l'assemblée générale d'élire M. Eric Magnin comme nouveau président.
5. *Fixation de la cotisation.*
6. *Divers*



La partie statutaire sera suivie d'un exposé-débat du président sortant intitulé

**Avant - Après
Regards sur un septennat d'action**

L'exposé consistera en la présentation visuelle par diapositives d'une série d'objets en faveur desquels notre association est intervenue. Pour chacun d'eux, nous regarderons ce qu'il en est advenu et comment nos remarques ont été prises en compte ou non. Une discussion sera ouverte pour que chacun puisse apporter sa perception (dé-)passionnée quant à la sauvegarde du patrimoine et au devenir de notre ville.

Nous nous réjouissons de votre participation et d'avoir le privilège de vous rencontrer ce soir-là !

Votre comité MDL



< Avant - ▲ Après

*Thème de la conférence de l'assemblée générale 2002.
Ici, la ferme du Désert, chemin de Pierrefleur.*

Cherchons renfort

Les tâches qui reposent sur les épaules des membres du comité sont multiples et variées. Outre les séances régulières, il y a de nombreuses tâches pratiques: trésorerie, secrétariat, rédaction du bulletin, etc.

Pour augmenter notre capacité d'action, nous serions heureux de nous adjoindre quelques forces vives nouvelles qui pourraient s'occuper plus particulièrement, selon convenance, de diverses tâches de secrétariat, du suivi de dossiers ou de la tenue des procès-verbaux.

Si vous avez quelques disponibilités et que l'action

bénévole au sein d'une association de sauvegarde du patrimoine vous tente, manifestez-vous spontanément à notre secrétariat (téléphone. 021 617 37 67 ou E-Mail mdl-lausanne@bluewin.ch).

Le comité a aussi le souci d'élargir le cercle des membres. Nos meilleurs ambassadeurs pour cette tâche sont les membres actuels. Pour faciliter votre action de recrutement, nous tenons à votre disposition des exemplaires de notre journal Patrimoine lausannois ainsi que des cartes d'adhésion.

Courrier des lecteurs

Le projet de nouvel orgue pour la Cathédrale est toujours source de nombreuses réactions. Nous publions ci-après deux lettres de lecteurs.

Votre article du journal du MDL n° 25 concernant la balustrade du massif ouest de la Cathédrale que les autorités vaudoises auraient décidé de démolir m'a rempli de stupéfaction. Est-il possible qu'on ose toucher à un élément remarquable et ancien du 16ème siècle de cet édifice prestigieux ? Un nouvel orgue doit s'adapter à la Cathédrale et non l'inverse !

I.D.

La sauvegarde de la balustrade de la tribune de la Cathédrale vous tient à coeur. A moi aussi! Il est sans doute possible d'adapter l'instrument en construction pour maintenir cette structure du XVIIe siècle, rare en Suisse occidentale, même si elle est masquée (provisoirement 100 ans ?) par l'orgue nouveau qui sera "vieux" avant que la balustrade perde son intérêt! P.M.

N.d.L.R. Le projet a hélas reçu l'aval de tous les "experts", fédéraux et cantonaux. Mais n'est-il pas curieux qu'à l'intérieur même de la Cathédrale, on ne trouve pas la moindre esquisse du projet. Le futur buffet doit être de l'ordre de l'irreprésentable ou carrément non présentable.

Place de l'Europe

*Le MDL s'oppose à la démolition du bâtiment avenue J.J. Mercier 2. Situé en face de la sortie des métros au Flon, ce bâtiment est un élément essentiel de l'ensemble architectural de la plateforme du Flon. Il est conçu comme tête d'îlot; recensé avec une note *3*, il mérite donc d'être conservé. Paradoxalement, c'est aussi un des bâtiments en meilleur état qu'il est prévu d'éliminer, à l'aide d'une procédure d'expropriation et avec les deniers publics.*

Un projet incohérent

Rien ne justifie aujourd'hui l'élimination de cet immeuble. Il est en parfait état, et n'empêche ni projet d'urbanisme ni d'autres intérêts publics majeurs. Son seul défaut est d'être encore debout et d'empêcher la réalisation du plus parfait désert urbain jamais projeté. La démolition pourrait tout au plus être justifiée par la réalisation du métro m2. A ce jour cependant, aucune décision n'est prise à ce sujet. Il n'y a donc pas de raison d'anticiper sur un hypothétique projet.

Ce bâtiment est un point de repère important d'orientation et de définition de l'ensemble architectural de la plateforme du Flon. Il offre de grandes potentialités pour animer la place et offrir des services qu'il pourrait abriter. La libération récente des arches du

Grand-Pont montre aussi les limites du vide. Ces arches à peine libérées, et voici que des propositions émergent de les remplir avec des échoppes, marchands de glaces, journaux et autres. Nous craignons un même phéno-mène avec ce bâtiment. Une fois disparu, il sera très probablement remplacé par des échoppes ou roulottes plutôt miteuses.

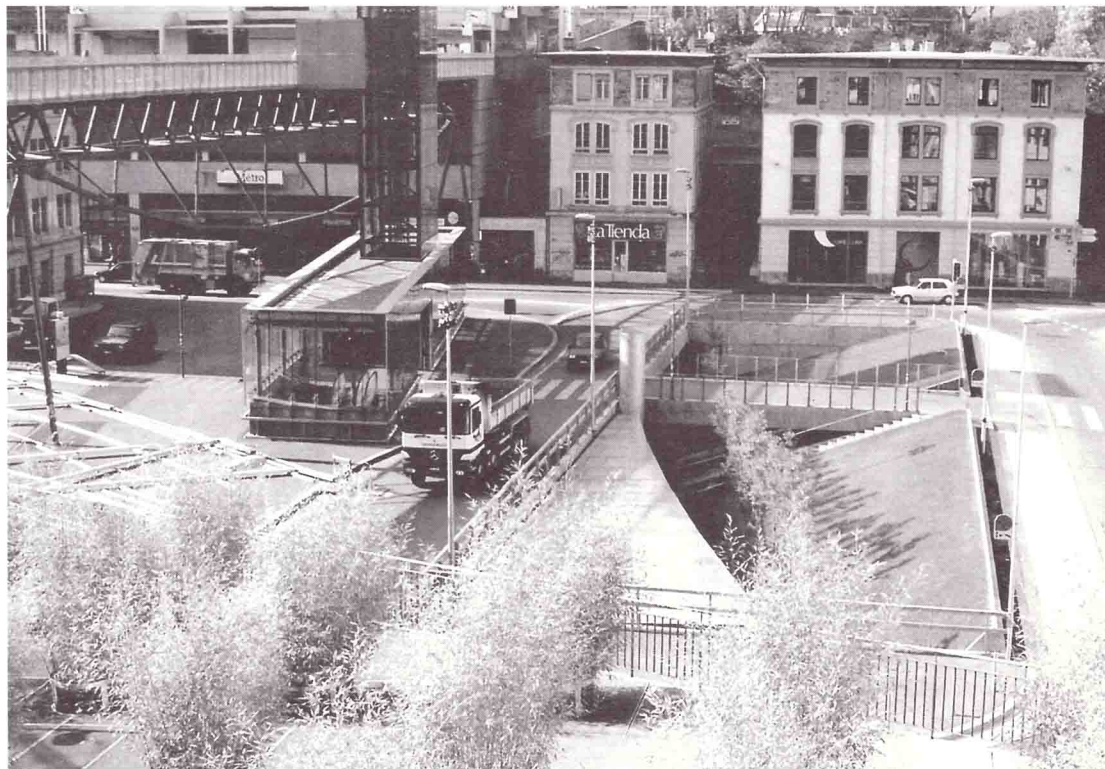
Repenser l'interface

La place de l'Europe, en raison de sa situation dans une cuvette, mal ensoleillée, sans dégagement ni vue, ne présente aucun attrait comme place piétonne. En revanche, elle reste un lieu de convergence de flux de personnes liés aux transports en commun. Elle n'a de valeur significative que dans l'offre de services pour ces usagers. Sous ce point de vue, un bâtiment offre plus de potentialités que le gazon qu'il est prévu de semer à sa place.

Enfin, nous rappelons que le giratoire actuel et la concentration du trafic confiné à la sortie des métros n'est pas une solution qui a fait ses preuves. Avant de démolir le bâtiment en question, il nous paraît préférable d'attendre de savoir quel sera le type de prolongement du métro, et à partir de cette donnée procéder à une étude circonstanciée qui propose de bonnes solutions pour le flux des personnes et des véhicules.

V Place de l'Europe

L'interface des transports, dans sa partie visible, se réduit à une cage d'ascenseurs et un giratoire routier. Démolir le bâtiment J.J. Mercier 2 (tout à gauche sur la photo) renforcerait ce désert urbain. Etat avril 2002.



Les adieux du président (suite)

Dans le bilan de ma présidence, j'ai le plaisir de porter un regard de satisfaction sur plusieurs réussites: sauvegarde de la Campagne de l'Hermitage, l'adoption d'un plan de quartier pour la plateforme du Flon respectueux de la trame historique, la réaffectation de la ferme de Béthusy, le classement comme monument historique de l'ensemble des Belles-Roches, la restauration de l'ancien Conservatoire de musique qui était menacé de démolition, le maintien de l'ancienne Ecole de chimie. Des échecs, il y en a aussi eu, et je ne les tairai pas: la démolition de l'ancienne Ecole de jazz au Flon, la démolition de la Ferme de Vennes, ou celle de St-Sulpice, l'érection des balises à Ouchy, le saccage des alentours de la ferme du Désert, le remodelage de la place de la gare.

Remettre la présidence, c'est confier à son successeur des dossiers en cours. Parmi ceux-ci, je citerai plus particulièrement le projet de plan général d'affectation, la rue Curtat, l'avenir des hangars de la Blécherette, du vélodrome.

La mission de notre association ne se limite cependant pas à la défense d'objets ponctuels. Il s'agit aussi de sensibiliser un plus large public à la cause patrimoniale. Animer une association comme la nôtre n'est pas une action passéiste de nostalgiques. Il s'agit encore de bien faire comprendre que l'acte de bâtir, que ce soit du neuf ou lors de la réhabilitation de l'ancien, s'inscrit dans la

durée: nous sommes à la fois héritiers et légueurs. Que faisons-nous de ce que nous avons reçu et que transmettons-nous à ceux qui nous succèdent? Le Mouvement pour la Défense de Lausanne veille à ce que cette double responsabilité soit prise en compte. Je remercie tous ceux qui m'ont assisté dans ce projet; et je souhaite plein succès à notre nouveau président.

Roland Wetter



▲ La ferme de Béthusy

Avenue de Beaumont 8.

Travaux de réhabilitation en cours, avril 2002.

Nouvelles diverses

Rôtillon

Le recours déposé par l'Association pour un autre Rôtillon (APAR) et par des habitants du quartier auprès du Tribunal administratif visant à éviter la construction de logements subventionnés en bordure de la rue Centrale n'a pas trouvé une issue favorable pour les recourants. L'arrêt du tribunal, bien plus fouillé qu'à l'ordinaire, laisse cependant entendre, entre les lignes, que la cause défendue était plus qu'honorable et moralement fondée. Mais il n'y avait en revanche pas de moyens légaux suffisants pour donner gain de cause à ces valeurs nobles face à la "logique" politique des autorités locales.

Un recours auprès du Tribunal fédéral a été déposé. La plus haute instance juridique saura peut-être faire triompher le plus élémentaire bon sens: on ne construit pas des logements dans un trou, sans soleil, exposé au nord, en bordure d'une route à grand trafic et dont le taux de pollution et de bruit atteint des sommets difficiles à égaler. En terme de politique du logement social, on a probablement atteint le fond.

Plan de quartier "Les Oches"

Des habitants se sont opposés avec succès à Chavannes-près-Renens contre un projet de plan de quartier qui prévoyait une très

forte densification de la zone sise à l'est de l'avenue de la Gare de cette commune.

Ces habitants ont pourtant dû faire preuve d'une persévérance à toute épreuve. Leur opposition a d'abord été rejetée par le Conseil communal de Chavannes. Leur recours auprès du Conseil d'Etat a lui aussi été rejeté. En 2001, le recours subséquent auprès du Tribunal administratif leur donne enfin raison. Mais c'était sans compter sur la pugnacité de la Commune de Chavannes qui a recouru auprès du Tribunal Fédéral. Mais la plus haute instance vient de trancher en faveur des arguments des habitants. Toutes nos félicitations pour ce résultat !

Ferme de Béthusy

Le chantier de réfection et de réaffectation de la ferme du Château de Béthusy est en cours. Ce beau volume est destiné à accueillir un espace de logement destiné aux proches d'enfants soignés ou hospitalisés dans la capitale vaudoise. Ce projet est géré par l'association Intervalle qui réunit quatre institutions dont l'Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer (ARFEC) et le CHUV. Nous nous réjouissons de cette réalisation pour laquelle le MDL est un des initiants.